

FOURNITURES COMMUNES AUX CLASSES DE CM1 et CE2

Rentrée : lundi 2 septembre 2019

- 1 grand classeur (4 anneaux)
- 1 porte-vues 40 pages
- des pochettes plastiques perforées format A4
- 1 paquet de feuilles mobiles A4 seyès
- 1 boîte de crayons de couleurs, des feutres
- 1 règle plate **rigide** plastique de 30 cm (règle souple interdite)
- 1 petite équerre
- 1 compas simple de bonne qualité
- de la colle
- 1 taille-crayon
- 1 crayon à papier 1 gomme
- 1 paire de ciseaux (bout arrondi, bonne qualité)
- 1 agenda
- 1 ardoise blanche avec de **gros** feutres effaçables et un chiffon

Ce matériel doit être marqué au nom de l'élève.

Merci de veiller tout au long de l'année à ce que votre enfant ait tout le temps toutes ses affaires en bon état à sa disposition à l'école.

Les troussees doivent être complètes tous les jours de l'année, et pas seulement le jour de la rentrée.

Les livres scolaires prêtés aux enfants doivent être couverts et étiquetés au nom de l'enfant.

Merci de veiller à ce qu'ils ne soient pas dégradés.

Tout livre perdu ou abîmé devra être remplacé.

Chaque enseignant en début d'année pourra demander un complément de fourniture.